

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 MARS 2024

DELIBERATION N°2024.00154

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) - SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 À LA CONVENTION-CADRE PARTENARIALE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 15 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 122

Nombre de présents : 82

Nombre de pouvoirs : 30

Nombre de voix : 112

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE,

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240328-D20240015410

Date de mise en ligne : 09 avril 2024

M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU représenté par Mme Françoise BOULAT, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs :

Mme Ingrid ARNAUD donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,
M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Clémence QUELENNEC,
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Caroline BENOUMELAZ,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à Mme Solange MORERE,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Bruno CHANGEAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Jacques PHROMMALA,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Catherine CHAPARD,
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Olivier LONGEON

Membres titulaires absents excusés :

M. Germain COLLOMBET, M. Jean DUVERGER, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,
M. Pascal GONON, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY,
M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 MARS 2024

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) - SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION-CADRE PARTENARIALE

Le conseil métropolitain du 02 février 2023 a approuvé le lancement d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) sur l'ensemble du territoire métropolitain, hors secteurs couverts par un dispositif de type OPAH. Pour mémoire ce dispositif est sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine et s'inscrit dans un large partenariat, notamment avec l'Anah.

Ce PIG, animé par Soliha Loire et par Renov'actions 42, est opérationnel depuis le 13 avril 2023, pour une durée d'un an.

Il vise la rénovation de l'habitat privé ancien. Plusieurs thématiques sont ciblées :

- la primo-accession dans l'ancien en direction des ménages sous plafonds de revenus du PTZ (en centralités de bourg ou de ville) ;
- le maintien des propriétaires occupants : rénovation énergétique et adaptation à la perte d'autonomie en direction des ménages sous plafonds de revenus de l'Anah ;
- le traitement de l'habitat indigne et dégradé en direction des propriétaires occupants sous plafonds de revenus de l'Anah, des propriétaires bailleurs et des petites copropriétés anciennes.

A l'issue de neuf mois d'opérationnalité, on compte 321 logements soutenus et 18 copropriétés accompagnées représentant un volume de 6,8 millions € de travaux TTC. Il est rappelé que l'ingénierie du PIG est prise en charge par Saint-Etienne Métropole et l'Anah, les propriétaires bénéficient ainsi d'un accompagnement gratuit. Par ailleurs 2,7 millions € de subventions de l'Anah et de la Métropole ont été mobilisées représentant environ 40 % du montant des travaux.

A ce jour, les objectifs sont atteints pour les thématiques adaptation à la perte d'autonomie et soutien à la primo-accession dans l'ancien (ménages sous plafonds de ressources Anah). Ainsi, pour permettre de répondre aux besoins identifiés, il est proposé d'augmenter les objectifs de ces thématiques, comme suit :

	Objectifs initiaux	Objectifs révisés
Accession à la propriété dans l'ancien	60 logements (dont 10 ménages sous plafonds de revenus de l'Anah)	60 logements (dont <u>20</u> ménages sous plafonds de revenus de l'Anah)
Adaptation à la perte d'autonomie	200 logements	250 logements

Les objectifs globaux de réhabilitation des logements sont portés de 460 logements à 510 logements améliorés. Le coût prévisionnel de cette augmentation d'objectifs sur le budget d'animation est de 41 100 €. Les autres thématiques des PIG ne sont pas modifiées.

Le budget de la Métropole dédié à cette opération reste inchangé, soit 1 450 000 € incluant les aides aux travaux et les dépenses d'ingénierie. Il permet d'absorber l'augmentation des objectifs sur l'adaptation à la perte d'autonomie, compte tenu de la sous consommation sur les autres thématiques.

L'ajustement des objectifs et la signature d'un avenant permet à Saint-Etienne Métropole de capter des recettes complémentaires de l'Anah en ingénierie pour un montant prévisionnel de l'ordre de 25 500 €.

Compte-tenu de ces éléments, il convient de procéder à une intégration de ces évolutions dans un avenant n°1 à la convention-cadre partenariale qui est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°1 à la convention-cadre partenariale du Programme d'Intérêt Général (PIG) mis en place sur le territoire métropolitain ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, dûment habilité, à signer l'avenant correspondant et à engager toutes démarches administratives correspondantes ;**
- **les dépenses et recettes correspondantes sont imputées au budget habitat et cohésion sociale opération 308, destinations HABI3 et HAB-REHAB3, des exercices 2024 et suivants.**

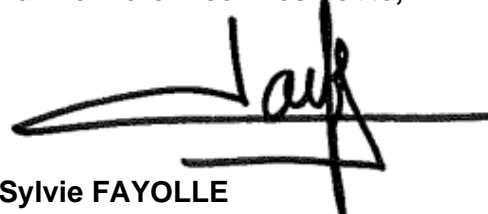
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE